



2 février 2017
Journée mondiale des zones humides
« Des zones humides pour la prévention des catastrophes »

Exemples dans la Loire

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse : Guillaume CHORGNON, Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
guillaume.chorgnon@espaces-naturels.fr – 04 72 31 84 50

Crues de la Loire ou du Gier ... les alertes inondations font régulièrement la une. Les milieux humides, souvent mis à mal, participent à la prévention de ces risques naturels.

Chaque année, la Journée mondiale des zones humides (JMZH) est célébrée le 2 février, pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides, dans la ville iranienne de Ramsar en 1971. La thématique 2017 met l'accent sur le rôle « *des zones humides pour la prévention des catastrophes* » : l'occasion de rappeler leur importance pour la prévention des inondations, sécheresses... en un mot : pour conserver des territoires où il fait bon vivre !

Dans la Loire, le Conservatoire d'espaces naturels se mobilise toute l'année pour préserver ces espaces naturels si précieux.

SOMMAIRE

Les zones humides, c'est quoi ?	3
Les zones humides, à quoi ça sert ?	4
Les zones humides dans la Loire.....	5
Le Cen Rhône-Alpes au service des zones humides : focus sur deux projets-phares.....	5
Le Cen Rhône-Alpes, c'est qui ?.....	7

Le saviez-vous ?

La convention RAMSAR est le plus ancien de tous les accords modernes mondiaux et intergouvernementaux sur l'environnement. Le traité a été négocié dans les années 1960 par différents pays et organisations non gouvernementales préoccupés par la perte et la dégradation croissantes des zones humides pour les oiseaux d'eau migrateurs. Adoptée dans la ville iranienne de Ramsar en 1971, elle est entrée en vigueur en 1975. C'est la signature de cette importante convention que célèbre chaque année la journée mondiale des zones humides.

En savoir plus : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr>

Les zones humides, c'est quoi ?

Les zones humides, c'est quoi ?

Des milieux entre terre et eau, au sol inondé une bonne partie de l'année : mares, marais, tourbières, prairies humides, bords de cours d'eau...



Il est temps d'agir !

70% des zones humides ont disparu en France depuis le début du XX^e siècle, dont la moitié entre 1960 et 1990 : une situation essentiellement due aux activités humaines.

Ces milieux en péril doivent être préservés pour garantir notre avenir.

Les zones humides, à quoi ça sert ?

Les zones humides jouent un rôle essentiel pour le développement durable des territoires.

Régulation des excès du climat (sécheresses, inondations) :

telles des éponges, les zones humides stockent l'eau à la saison pluvieuse et la restituent peu à peu, y compris en période sèche. Elles contribuent ainsi à réguler les crues et à soutenir les étiages.

Réservoir de biodiversité :

en France, 100 % des amphibiens, 50 % des oiseaux et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées dépendent directement des zones humides.

Épuration de l'eau et approvisionnement des populations en eau potable :

les zones humides et leur végétation participent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme un filtre épurateur. Elles contribuent également à son infiltration et au rechargement des nappes phréatiques.

**Les zones
humides
nous rendent
de nombreux
services**

Auxiliaire d'une activité agricole adaptée :

fauchées ou pâturées, les zones humides offrent une ressource alimentaire intéressante pour les troupeaux, en particulier en période de sécheresse.

Support de nombreuses activités économiques et de loisirs :

les zones humides garantissent des paysages de qualité et des usages variés (pisciculture, pêche, chasse, promenade...).

Source d'inspiration pour les artistes :

avec leurs paysages et leurs lumières si particulières, les zones humides ont de tout temps inspiré poètes, peintres et autres artistes.

Le saviez-vous ?

A l'échelle nationale, les dégâts causés par les inondations s'élèvent en moyenne à 265 millions d'euros par an. (Sources : données du Ministère de l'Écologie et du Développement durable)

Les zones humides dans la Loire

A l'initiative du Département de la Loire, un inventaire des zones humides de plus d'un hectare a été réalisé de 2012 à 2015 par le bureau d'études CESAME, avec l'accompagnement technique du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes.

Grâce à ce travail, nous savons qu'aujourd'hui sur le département de la Loire élargi au périmètre du SAGE « Loire en Rhône-Alpes », il reste :

- **3 361 zones humides** de plus d'un hectare
- **16 372 hectares** de zones humides
- Soit **près de 3% du territoire...**

... autant de secteurs stratégiques à préserver pour notre avenir !

Les résultats de l'inventaire sont disponibles en ligne, sur le portail CARMEN : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/zones_humides.map

Plus d'infos sur les zones humides de la Loire : <http://www.cen-rhonealpes.fr/zones-humides-de-la-loire/>



Le Cen Rhône-Alpes au service des zones humides : focus sur deux projets-phares

Accompagner les élus locaux

Au cœur des territoires, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes recherche la mobilisation et l'implication volontaire de tous pour une préservation des zones humides. Les possibilités d'actions à l'échelle des communes et des intercommunalités sont variées : travaux pour restaurer le bon fonctionnement des milieux humides, définition d'un zonage protecteur dans les documents d'urbanisme, maîtrise foncière pour prévenir les risques de destruction, sensibilisation des habitants...

Pour accompagner les élus volontaires et notamment les structures porteuses de Contrats de rivières dans la préservation de leurs zones humides, une cellule d'assistance technique a été mise en place en 2016 par le Département de la Loire. Son animation a été confiée au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes.

Améliorer les connaissances et les méthodes

Un ambitieux dispositif d'observation est à l'œuvre sur le bassin de la Loire. Sous le nom de code **LIGERO**, il vise à mettre à disposition des acteurs de la préservation des zones humides un outil d'évaluation composé d'indicateurs communs et de protocoles harmonisés inspirés de la boîte à outils de suivi des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée (programme RhoMéO). L'objectif est double :

- évaluer l'état de conservation et les fonctionnalités des zones humides ;
- suivre et évaluer l'efficacité des travaux de gestion et de restauration des zones humides.

Financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Union européenne, ce projet d'ampleur implique plus d'une dizaine de structures différentes (Agence de l'eau, conservatoires d'espaces naturels, laboratoires de recherche...). Sur le terrain, des opérateurs techniques testent les protocoles proposés en vue d'en étudier la faisabilité techniques et d'ajuster si besoin la méthodologie. 60 zones humides du bassin versant du fleuve Loire joueront le rôle de sites pilotes en 2017. Dans le département, des suivis seront mis en œuvre par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, sur 4 sites :

- le vallon du Combraie à Riorges
- la tourbière du Chaud à La Chapelle-en-Lafaye
- l'étang de Vidrieux à Lézigneux
- le réseau de mares de l'exploitation Baroin à Sail-les-Bains

En savoir plus sur ce projet : <http://www.ligero-zh.org/>

Le Cen Rhône-Alpes, c'est qui ?

Agir ensemble, c'est notre nature !

Membre d'un réseau national réunissant 29 Cen, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes œuvre depuis près de 30 ans pour la préservation de la biodiversité rhônalpine. Spécialiste de la gestion d'espaces naturels, il compose à chaque fois avec toutes les sensibilités du monde rural.

Grâce à son approche concertée et son ancrage territorial, il favorise l'émergence de projets allant dans le sens d'une meilleure prise en compte du patrimoine naturel et apporte un accompagnement technique aux collectivités, agriculteurs et autres acteurs locaux.

Tout au long de l'année, le Cen Rhône-Alpes s'implique pour la préservation des zones humides, notamment dans la Loire.

Ces projets sont rendus possibles grâce au soutien financier du Département de la Loire, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Union européenne.



En savoir plus : www.cen-rhonealpes.fr

www.reseau-cen.org